



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020  
(Convocation du 11 juin 2020)

**Présents** : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLAUD** Eric, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **RABATEL** Mickael, **SERAPHIN** Karine, **TERRAY** Alexandra, **VALDIVIA** Géraldine

**Excusés** :

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Mme **GUERAUD-PINET** Pauline

*Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part à aux délibérations : 15*

*Date de la convocation : 11 juin 2020*

*Séance ouverte à 19h30*

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

✓ **Compte rendu des délégations**

#### **Arrêtés du maire**

2020-12 DELEGATION ADJOINT DENISSE BRUNO.doc

2020-13 DELEGATION ADJOINT SERAPHIN KARINE.doc

2020-14 DELEGATION ADJOINT AUGIER FRANCOIS.doc

2020-15 NOMINATION CONSEILLER DELEGUE VALDIVIA GERALDINE.doc

2020-16 NOMINATION CONSEILLER DELEGUE GUILLAUD ERIC.doc

2020-17 DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A MEUNIER-RIVIERE MATHILDE.doc

2020-18 DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A ACOTTO CAROLE.doc

2020-19 AUTORISATION DE POURSUITES DONNEES DU MAIRE AU COMPTABLE DE LA COMMUNE.doc

2020-20 NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS.doc

## **Délibération du conseil municipal**

2020-008 ELECTION DU MAIRE.docx

2020-009 FIXTION DU NOMBRE D'ADJOINT.docx

2020-010 ELECTION DES ADJOINTS.docx

2020-011 CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES.docx

2020-012 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.docx

2020-013 INDEMNITES DU MAIRE.docx

2020-014 INDEMNITES DES ADJOINTS.docx

2020-015 DELEGATION DU CM AU MAIRE POUR LES MAPA.docx

2020-016 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS.docx

2020-017 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.docx

### ✓ **CCVDD – PLH et info élections communautaires**

**PLH** : Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la Loi de Réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014

Vu la Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

Vu la Loi relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique du 27 décembre 2019

Vu l’article Code général des collectivités territoriales (CGCT) du

Vu la délibération n°1065-2020-23 du 27 février 2020, du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, proposant un schéma de mutualisation afin de demander l’avis aux Communes membres de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné

Madame le maire rappelle à l’Assemblée que le projet de schéma de mutualisation a été communiqué aux élus municipaux en annexe du rapport de synthèse des projets de délibération.

Le rapport à produire doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ce recensement, obligatoire jusqu'en 2019, est donc devenu facultatif à compter de 2020.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné n'a pu produire ce rapport sur les premières années du mandat 2017-2020, du fait des réorganisations internes mais aussi des évolutions de transfert de compétences avec les communes liées à la fusion.

La présente délibération doit permettre cependant d'établir, au moment d'achèvement du mandat, un bilan des actions engagées afin de les conforter pour l'avenir et tracer la trajectoire des mutualisations à venir.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a ainsi capitalisé ou engagé un certain nombre de démarches de mutualisations avec ses communes membres, préexistantes à la fusion ou nouvelles.

Ces mutualisations relèvent des différents cadres réglementaires existants :

- Avec les Communes membres de l'EPCI :
  - Mutualisations ascendantes ou descendantes pour des personnels relevant de compétences partagées (enfance et péri-scolaire), selon l'article L 5211-4-1 du CGCT
  - Constitution d'un service commun entre EPCI et communes (en l'occurrence porté par l'EPCI) : service commun informatique, application du droit des sols, au titre de l'article L 5111-1-1 du CGCT
  - Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPCI (ex : Cure de Romagnieu, Mairie de Dolomieu...) ou aux communes (ex : ALSH de la Tour-du-Pin) pour des opérations de construction selon articles L 2422-5 à L 2422-13 du Code de la Commande publique
  - Versement de fonds de concours, recensé au titre des mutualisations EPCI-Communes par le Guide des coopérations du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, au titre de l'article L 5214-16 du CGCT
  - Mise à disposition d'équipements par voie de convention (équipements liés aux services Vie locale de la CC ou par l'EPCI à ses communes membres) mais également prestations de services dans le cadre de compétences transférées (fourniture de repas) ou sur des dispositifs temporaires (remboursement à la commune de Pont de Beauvoisin des frais liés à la médiathèque dans l'attente de la construction de la médiathèque tête de réseau intercommunale), selon les articles L 1311-15 du CGCT et L 5214-16-1 du CGCT

- Groupements de commandes (ex : voirie) avec EPCI coordinateur du groupement, au titre des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 et L. 3112-1 à L. 3112-4 du Code de la commande publique ;
  - Accompagnement des communes dans des démarches dont elles restent maîtres d'ouvrage : engagement du plan de formation mutualisé aux côtés du CNFPT, du document unique (DU), organisation matérielle de formations territorialisées pour le compte des personnels EPCI et des communes ; réflexion commune sur les archives, questionnements juridiques ponctuels.
- Entre EPCI et EPCI voisins ou syndicats :
    - Mise en œuvre du Nord Isère durable avec Communauté d'agglomération Portes de l'Isère (CAPI) et Communauté de communes les Balcons du Dauphiné (CCBD)
    - Intervention du service commun informatique pour le compte du SCOT Nord Isère jusqu'à son déménagement sur Bourgoin-Jallieu.

Le présent schéma souhaite également mettre l'accent sur des coopérations qui n'entrent pas dans les définitions règlementaires de la mutualisation mais constituent une forme innovante de mise en commun avec d'autres acteurs importants du territoire :

- Tel est le cas pour la Paix économique à laquelle les services de l'Etat et des acteurs économiques du secteur privé se sont associés aux côtés de la CCVDD.

Cet état des lieux, qui doit aussi conforter les démarches existantes pour l'avenir, doit être transmis aux communes pour avis simple avant une nouvelle délibération du Conseil communautaire si la majorité qualifiée des communes a rendu un avis favorable sous trois mois.

En conséquence, Madame propose l'approbation du schéma de mutualisation transmis.

Oui cet exposé, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix favorables et 2 abstentions, :

- ⇒ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au schéma de mutualisation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné avant approbation du schéma lui-même, par son Conseil communautaire.

⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

✓ **Nomination délégués SMABB**

Après une courte présentation du rôle du SMABB et des fonctions de délégués, sont nommés les deux conseillers suivants

- Eric GUILLAUD : titulaire
- François AUGIER : suppléant

✓ **Désignation délégués TE 38**

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **DESIGNE** M. Jean-Noël DAVID délégué titulaire et M. Bruno DENISSE délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

⇒ **DONNE TOUT POUVOIR** à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **Informatique mairie - achat matériel – logiciels**

Mme le maire explique au membre du conseil municipal que le matériel informatique de la mairie est obsolète et qu'il convient de procéder à un renouvellement total en mettant un accent sur la sécurité des données, sauvegarde, travail à distance, connexion internet sécurisée etc. ...

Elle présente un devis de la SARL Mosaic qui s'occupe actuellement de la maintenance informatique de la commune.

Le montant total de l'investissement avec main d'œuvre pour l'installation s'élève à 12 313,20 € TTC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition commerciale de la SARL Mosaic
- ⇒ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

✓ **Horaires de la mairie**

Mme le maire rappelle au Conseil Municipal que les habitants ont plusieurs fois fait des remarques concernant les horaires d'ouverture de la mairie et de la complexité des semaines paires et impaires.

Après présentation d'une proposition de nouveaux horaires portant à 8 h 45 d'ouverture au public chaque semaine à des jours fixes contre 5h30 auparavant.

Après discussion, le conseil municipal valide la proposition de nouveaux horaires. Ces derniers seront effectifs dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les nouveaux horaires seront :

LUNDI		MARDI		VENDREDI	
14:00	17:00	08:45	12:30	16:30	18:30
03:00		03:45		02:00	
TOTAL hebdo		08:45			

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### ✓ **Urbanisme :**

- Dossiers en cours

Bruno DENISSE fait le point sur l'avancée des dossiers, prises de décision concernant les dossiers d'urbanisme.

La commission sera mise en place rapidement.

### ✓ **Voirie :**

- **Mise en place commission – point travaux – subventions**

Bruno DENISSE fait le point sur les travaux validés avant les élections. Il présente aussi les travaux qu'il faut prévoir pour l'obtention de la subvention annuelle de voirie versée par le département, ainsi que les travaux à envisager pour permettre le passage du tour de France en toute sécurité.

### ✓ **Scolaire :**

- Restauration

Karine SERAPHIN informe le Conseil municipal qu'elle travaille actuellement sur le recrutement d'un nouveau traiteur. En effet GUILLAUD Traiteur ne donnait plus satisfaction depuis plusieurs mois et la qualité du service s'est nettement détériorée pendant la crise sanitaire.

Une proposition a actuellement été reçue, deux autres sont en attente.

### ✓ **Commission Embellissement**

- Mise en place de la commission

La commission a déjà travaillé notamment pour le fleurissement de la commune

- Concours photos

Le concours photo organisé pendant le confinement a eu un beau succès : 63 participants avec de belles photos originales.

Des lots seront remis à une date encore non définie aux trois lauréats ainsi qu'aux 10 enfants participants

Une banderole avec l'ensemble des photos sera affichée devant la mairie.

✓ **Commission information**

Elle a déjà commencé à travailler. A notamment regardé le site Internet pour le rendre plus vivant.

Pauline GUERAUD-PINET responsable de la commission rencontrera la secrétaire afin de voir ce qu'il est possible de faire.

Après cette rencontre, la commission travaillera sur les différentes pages et sujets à faire apparaître sur le site Internet.

**Points divers :**

✓ **Courriers reçus :**

○ **Méthaniseur**

Mme le maire informe le conseil municipal qu'un courrier d'un collectif d'opposition au projet de méthaniseur est arrivé en mairie.

Un tour de table a été effectué pour connaître l'avis des membres du Conseil Municipal sur le projet. Certains élus ont fait part de leur opposition sur le lieu d'implantation du Méthaniseur.

Prochainement des réunions d'échange vont être organisées. Les différentes parties seront représentées (Mairies, porteurs du projet, collectif d'opposition, associations environnementales, chambre d'agriculture, GRDF)

○ **Antennes**

Mme le maire rappelle qu'une déclaration préalable de travaux pour l'installation d'une antenne a été acceptée par l'ancien maire le 30 janvier 2020.

A la pose du panneau de déclaration de travaux, des riverains ont manifesté leur mécontentement.

○ **Maison d'Assistantes Maternelles**

Une maman qui utilise les services de la MAM a envoyé un courrier en mairie pour une demande de rendez-vous pour l'obtention d'une éventuelle subvention.

Elle a été reçue par Christelle BAS et Karine SERAPHIN

La compétence « petite enfance n'étant pas une compétence communale, il lui a été demandé de se rapprocher des services départementaux.

✓ **Chantiers Jeunes**

Les chantiers jeunes sont de postes financés par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné au profit des communes.

La commune de Montagnieu bénéficie de 3 postes d'une semaine à 20h.

Elle peut faire le choix de 2 ou 3 candidats en fonction du travail à réaliser.

Pour cette année, en fonction des candidatures reçues, il est proposé de sélectionner Margot CLARISSE pour une semaine en administratif. Elle aura notamment un gros travail d'archivage à effectuer.

Pour le deuxième poste il est proposé de recruter Lucien GAUDRAY qui travaillera avec Michel au service technique pendant 2 semaines.

✓ **Régisseur salles communales**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier mandat, Mireille DENISSE, conseillère municipale, suppléée par Margaret CAVASIN, gérait les états des lieux d'entrée et de sortie lors des locations de salle des fêtes, la gestion de la vaisselle, et la dépose des chèques en trésorerie après enregistrement auprès de Carole ACOTTO secrétaire en charge des locations de salle des fêtes. Pour cela elle avait été désignée conseiller délégué et régisseur communal et percevait à ce titre mensuellement une indemnité de conseiller délégué

Mireille DENISSE ne faisant plus partie du nouveau conseil municipal, a proposé de continuer cette activité.

Margaret CAVASIN est toujours d'accord pour la seconder en cas d'absence.

Mme le maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord sur le principe.

Bruno DENISSE et Margaret CAVASIN, tous deux concernés, ne prennent pas part à la décision.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cet accord de principe en attendant de trouver le contrat adéquate pour indemniser ces deux personnes.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h30*

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SERAPHIN

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Eric GUILLAUD

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-  
GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

Alexandra TERRAY

Stéphane GUILLOT-  
JEROME